

Voilà donc un roi constitutionnel qui force à se retirer un ministre ayant plus de quarante voix de majorité dans les deux Chambres. Peut-on, comme nous le disions au commencement, violer d'une manière plus flagrante les règles du gouvernement parlementaire !

Quels sont les mobiles auxquels Léopold a obéi ? Ils sont de plusieurs sortes, dit-on ; et parmi eux s'en trouve un des moins avouables : la peur. Le roi a peur des libéraux qui l'injurient, des libéraux qui font des émeutes, des libéraux qui tirent des coups de pistolet et il lâche les catholiques qui eux, comme de bons et paisibles citoyens, se contentent de faire de l'opposition légale.

Que ce soit la peur ou tout autre motif qui ait fait agir le roi des Belges, sa reculade et ses concessions n'en sont ni moins graves, ni moins humiliantes. En capitulant et en cédant ainsi devant l'émeute, il est entré dans une voie fatale pour lui et pour son pays. Les cris : *A bas l'Autrichienne* ; dont on insultait la reine, auraient dû être pour lui un salutaire avertissement. C'est par ces mêmes cris que les révolutionnaires français injuriaient Marie-Antoinette ; en les entendant, Léopold aurait dû se rappeler que les concessions faites par l'honnête mais trop faible Louis XVI, ne purent sauver ni sa couronne, ni même sa tête. Qu'il y prenne garde, en sacrifiant par des concessions si inexplicables, les catholiques aux libéraux, il met en jeu son trône et, ce qui est bien autrement grave, l'existence même de la Belgique.

---

### LES ABONNEMENTS.

---

Nous adressons présentement les comptes de nos abonnés retardataires, avec l'espoir qu'il accueilleront favorablement notre demande.

Les amis de la *Semaine religieuse* en retard dans leur abonnement comprendront sans peine qu'avec la modique somme de *une piastre*, il ne nous est pas possible de faire des frais de collection, après avoir publié 24 pages chaque semaine pendant 12 mois et avoir payé 25 cents d'affranchissement.

Les abonnements sont exigibles d'avance.

---